



Modifier selon AG FFE du 26/03/2016

LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

TARIFS

FFE - LA LIGUE

AIDES FINANCIERES

Sommaire

Cotisation d'affiliation dite « cotisation club ».....	3
Cotisations individuelles – Licences	4
Droits d'homologation	4
Droits d'inscription aux compétitions	5
Pénalités financières	6
Indemnités d'arbitre officiant pour la Ligue	8
Formation d'Arbitre	9
Formation Intervenants dans l'enseignement des échecs	10
Montant d'indemnité d'un Animateur et d'un Educateur	10

Mise à jour : 15/05/2016

Le présent document a pour objet de rassembler dans un seul texte l'ensemble des tarifs fixés pour les divers organes fédéraux, à partir des décisions imposées par la Fédération Française des Echecs complétés par les parts laissées à l'initiative de la Ligue et Comités Départementaux qui lui sont rattachés.

Les Tarifs regroupe aussi bien les tarifs des licences que les cotisations clubs, les droits d'inscription aux compétitions, les droits d'homologation, les amendes et les règles de remboursement de frais.

Ce document a été initié suite à l'Assemblée générale Extraordinaire de la création de la Ligue à Amiens le 19 mars 2016 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire à Arras du 10 septembre 2016.

Celui-ci peut être mis à jour et modifié en tant que nécessaire et placé sur le site de La Ligue lors de modifications provenant de la Fédération et après décision du Comité Directeur de la Ligue.

Cotisation d'affiliation, dite « cotisation club »

Il s'agit de la cotisation que chaque Club doit verser en même temps que sa première commande de licences, ce qui lui donne pour l'année sportive une existence fédérale effective.

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, en fonction du tableau suivant :

Nb voix	Cot. Clubs	Part FFE	Part Ligue	Part CDJE
0 ou 1	38 €	30 €	4 €	4 €
2	45 €	37 €	4 €	4 €
3	50 €	42 €	4 €	4 €
4	60 €	52 €	4 €	4 €
5	70 €	62 €	4 €	4 €
6	80 €	72 €	4 €	4 €
7	90 €	82 €	4 €	4 €
8 et +	100 €	92 €	4 €	4 €

La part CDJE est versée par la FFE à la Ligue qui la reverse aux Comités Départementaux.

Les clubs nouvellement créés en sont exemptés l'année de leur création, et l'année suivante également si le club est créé entre le 1^{er} juin et le 31 août.

Cotisations Individuelles Licences

Tout joueur ou joueuse d'Échecs qui fréquente un club ou qui participe à une compétition individuelle est tenu d'être à jour de sa cotisation. La Licence est octroyée par la FFE par l'intermédiaire d'un club qui, de son côté, se charge des modalités d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion au club.

Catégorie	Cot. Clubs	Part FFE	Part Ligue	Part CDJE
Licence A				
- Vétéran et Séniors	47 €	27 €	17 €	3 €
- Juniors et Cadets	26 €	14 €	10 €	2 €
- Minimes et Benjamins	18 €	9 €	6,5 €	2,5 €
- Pupilles, poussins et petits poussins	16 €	9 €	4,5 €	2,5 €
Licence B				
- Adultes	10 €	5 €	4 €	1 €
- Jeunes	3 €	1,5 €	0 €	1,5 €

Droits d'homologation

1° TOURNOIS DE TYPE A (hors éliminatoires au Championnats de France des Jeunes qui sont gratuits)

- PART FIXE : 10 € par demande, 50 € pour un Tournoi à Norme (doublé en cas de demande faite en retard)
- PART VARIABLE : 7 % des droits d'inscription

Les droits d'homologation sont versés intégralement à la FFE.

2° TOURNOI FERMES A NORMES

- 150 € pour les tournois de MI
- 300 € pour les tournois de GMI

Les droits d'homologation sont versés intégralement à la FFE.

3° TOURNOIS RAPIDES

- Part FFE : 0 €
- Part Ligue : gratuit

Droits d'inscription aux Compétitions

1° CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL :

- Adulte : 66 €
- Jeunes : 33 € (moins de 20 ans)

2° CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES :

- Droit d'inscription FFE : 50 €
- Droit d'inscription Championnat de Ligue Jeunes: (maxi 25 € (moins de 20 ans)), gratuit

3° COUPE DE FRANCE :

- Niveau N 3 à TOP 12 : 30 € par équipe
- Niveau N 4 et en dessous : 10 € par équipe

Versement perçu par la FFE, aucun reversement à la Ligue et aucune aide financière au club.

4° INTERCLUBS :

- Niveau TOP 12 : 150 € par équipe, versés à la FFE
- Niveau N 1 : 100 € par équipe, versés à la FFE
- Niveau N 2 : 80 € par équipe, versés à la FFE
- Niveau N 3 : 60 € par équipe, versés à la FFE
- Niveau N 4: 16 € par équipe, versés à la Ligue
- Niveau Pré-Nationale: 12 € par équipe, versés à la Ligue
- Niveau Régional: 8 € par équipe, versés à la Ligue
- Niveau Interdépartemental: Gratuit, versé à la Ligue

5° INTERCLUBS FEMININ:

- Niveau TOP 12 féminin : 50 € par équipe, versés à la FFE
- Niveau N I féminine: 30 € par équipe, versés à la FFE
- Niveau N II féminine: 20 € par équipe, versés à la FFE dont 3 € reviennent à la Ligue,
Choix Ligue : Gratuité pour les clubs : 20 € pris en compte par la Ligue

6° INTERCLUBS JEUNES:

- 30 € par équipe en National, versés à la FFE

7° COUPE LOUBATIERE, COUPE 2000 ET COUPE DE LA PARITE:

- Par compétition : 10 € par équipe, versés à la FFE dont 3 € reviennent à la Ligue,
Choix Ligue : Gratuité pour les clubs : 10 € pris en compte par la Ligue

8° DIRECTEUR DES COMPETITIONS:

- 50 € par an, forfait

Pénalités Financières

Les pénalités financières doivent être adressées au siège des organes émetteurs, à l'attention du service comptable lorsqu'il s'agit de la FFE et du Trésorier lorsqu'il s'agit de la Ligue, par chèque à l'ordre de la Ligue ou de la FFE, accompagné du justificatif de pénalité financière.

1° ABSENCE D'ARBITRE COMPETITIONS INTERCLUBS:

Niveau	Montant	Organisme émetteur
Nationale 1	150 €	FFE
Nationale 2	150 €	FFE
Nationale 3	150 €	FFE
Nationale 4	0 €	Ligue
Pré-Nationale	0 €	Ligue
Régionale	0 €	Ligue
Pré-Régionale	0 €	Ligue

A ces pénalités financières, en Ligue, il peut s'ajouter une sanction sportive (voir règlement de la compétition)

2° FORFAIT D'EQUIPE EN INTERCLUBS:

Niveau	Montant	Organisme émetteur
TOP 12	1 500 €	FFE
Nationale 1	750 €	FFE
Nationale 2	400 €	FFE
Nationale 3	300 €	FFE
Nationale 4	120 €	Ligue
Pré-Nationale	60 €	Ligue
Régionale	30 €	Ligue
Pré-Régionale	15 €	Ligue
TOP Jeunes	300 €	FFE
Nationale 2 Jeunes	100 €	FFE
Nationale 3 Jeunes	50 €	FFE
Régionale Jeunes	0 €	Ligue

A ces pénalités financières, en Ligue, il peut s'ajouter une sanction sportive (voir règlement de la compétition)

3° FORFAIT INDIVIDUEL DANS UNE EQUIPE EN INTERCLUBS:

Montant des pénalités financières cumulées sur une saison sportive en cas de forfait individuel devant l'échiquier lors des interclubs par équipe.

Cumul sur la saison d'une équipe	TOP 12	Nationale 1	Nationale 2 ou 3	Nationale IV	Pré-Nationale	Régionale	Interdépart.
1 Forfait individuel	300 €	200 €	-	-	-	-	-
2 Forfaits individuels	600 €	400 €	-	-	-	-	-
3 Forfaits individuels	900 €	600 €	-	-	-	-	-
4 Forfaits individuels	1200 €	800 €	100 €	21 €	14 €	7 €	4 €
5 Forfaits individuels	1500 €	1000 €	200 €	48 €	32 €	16 €	8 €
6 Forfaits individuels	1800 €	1200 €	300 €	81 €	54 €	27 €	14 €
7 Forfaits individuels	2100 €	1400 €	400 €	120 €	80 €	40 €	20 €
8 Forfaits individuels	2400 €	1600 €	500 €	165 €	110 €	55 €	28 €
9 Forfaits individuels	2700 €	1800 €	600 €	216 €	144 €	72 €	36 €
10 Forfaits individuels	3000 €	2000 €	700 €	273 €	182 €	91 €	46 €
11 Forfaits individuels	3300 €	2200 €	800 €	300 €	224 €	112 €	56 €
12 Forfaits individuels	3600 €	2400 €	900 €	300 €	270 €	135 €	58 €
13 Forfaits individuels	3900 €	2600 €	1000 €	300 €	300 €	160 €	80 €
14 Forfaits individuels	4200 €	2800 €	1100 €	300 €	300 €	187 €	94 €
15 Forfaits individuels	4500 €	3000 €	1200 €	300 €	300 €	216 €	108 €
16 Forfaits individuels	4800 €	3200 €	1300 €	300 €	300 €	247 €	124 €
17 Forfaits individuels	5100 €	3400 €	1400 €	300 €	300 €	280 €	140 €
18 Forfaits individuels	5400 €	3600 €	1500 €	300 €	300 €	300 €	158 €
19 Forfaits individuels	5700 €	3800 €	1600 €	300 €	300 €	300 €	176 €
20 Forfaits individuels	6000 €	4000 €	1700 €	300 €	300 €	300 €	196 €
Organisme Emetteur	FFE	FFE	FFE	Ligue	Ligue	Ligue	Ligue

A ces pénalités financières, en Ligue, il peut s'ajouter une sanction sportive (voir règlement de la compétition)

Indemnités d'Arbitre officiant pour la Ligue

Indemnisation des arbitres dans le cadre des compétitions gérées par la Ligue et désignés par elle.

1° FRAIS DE TRANSPORT :

Les frais de transport ou de déplacement sont indemnisés à 0,3 €/km sur la base du nombre de kilomètre parcouru en voiture le plus court donné sur le site viamichelin.fr entre le domicile et le lieu de la compétition.

2° FRAIS D'HOTEL :

Les frais d'hôtel, de dîner et petits déjeuner sur une compétition de plusieurs jours peuvent se substituer aux frais de transport sous réserve que ces frais soient inférieurs aux frais de transport évités, ou si les conditions météorologiques défavorables le justifient. Dans tous les cas un avis Favorable du Directeur Régional de l'Arbitrage devra être joint à la demande et soumise à accord du Président de la Ligue.

La classe de l'hôtel ne devra pas être supérieure à la 2^{ème} classe avec un dîner plafonné à 15 €.

3° FRAIS DE RESTAURATION :

Repas de midi plafonné à 15 €.

4° INDEMNITE D'ARBITRAGE SUR UNE JOURNEE MAXIMUM

- Indemnité sur une compétition d'une demi-journée :
 - Arbitre Principale : 50 €
 - Arbitre Adjoint : 50 €

- Indemnité sur une compétition d'une journée :
 - Arbitre Principale : 85 €
 - Arbitre Adjoint : 50 €

- Matériel informatique apporté par un arbitre principale si imposé par la fonction : Forfait 40 €, 1 seule fois sur la saison sportive
- La fiche I2Bis DNA doit être transmise au Trésorier de la Ligue accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement dans les 7 jours qui suivent la compétition.

5° INDEMNITE D'ARBITRAGE SUR PLUSIEURS JOURS

Arbitre	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours	8 jours
Principale	160 €	240 €	300 €	350 €	400 €	450 €	500 €
Adjoint	80 €	120 €	150 €	175 €	200 €	225 €	250 €

- Matériel informatique apporté par un arbitre principale si imposé par la fonction : Forfait 40 €, 1 seule fois sur la saison sportive
- La fiche I2Bis DNA doit être transmise au Trésorier de la Ligue accompagnée d'un RIB afin que le remboursement se fasse par virement dans les 7 jours qui suivent la compétition. Passé ce délai, la fiche sera considérée comme un don à la Ligue.

Formation d'Arbitre

1° FRAIS DE FORMATION DES ARBITRES A CHARGE FFE

- Journée de Formation 100 €
- Indemnité de déplacement formateur : 0,31 €/km

2° FRAIS DE FORMATION A CHARGE LIGUE :

- Repas : plafond à 15 € par repas (déjeuner et Dîner)
- Hôtel : 1 nuit Hôtel 2 étoiles + petit déjeuner plafonné à 8 €
- Frais de documentation

3° FRAIS DE FORMATION A CHARGE LIGUE :

- Part FFE : 25 € par candidat
- Part Ligue : 10 € par candidat

- Formation continue, Part FFE : 15 € par candidat

4° FRAIS DE FORMATION REMBOURSES PAR LA LIGUE

- Etre licencié sur le territoire de la Ligue
- Le stage de formation a lieu sur le territoire de la Ligue

Type de Stage	Conditions	Demande	Montant
AFJ et AF4	Avoir suivi le stage dans la Ligue et avoir passé l'examen avec ou sans réussite dans l'année qui suit le stage	Demande à envoyer au Trésorier de la Ligue après l'examen avec attestation de présence à l'examen à demander à la DRA, accompagné d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	100 % des frais de formation
AF3 et AF2	Avoir suivi le stage dans la Ligue, réussit son examen dans l'année qui suit le stage et effectuer un arbitrage pour le compte de la Ligue	Demande à envoyer au Trésorier de la Ligue, accompagné de l'attestation d'arbitrage et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	100 % des frais de formation
AF1 et FIDE	Avoir suivi le stage, même en dehors de la Ligue, réussit son examen dans l'année qui suit le stage et effectuer un arbitrage pour le compte de la Ligue	Demande à envoyer au Trésorier de la Ligue, accompagné de l'attestation d'arbitrage et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	50 % des frais de formation
Formation continue	Avoir suivi la journée de formation continue	Demande à envoyer au Trésorier de la Ligue avec attestation de présence à la formation continue à demander à la DRA, accompagné d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	100 % des frais de formation continue

5° CENTRE D'EXAMEN A CHARGE LIGUE :

- Salle d'examen mise à disposition gracieusement par un Club volontaire
- Responsable de l'examen, surveillant de l'examen écrit: 30 € + frais de transport à 0,30 €/Km

Formation Intervenants dans l'enseignements des Echecs

1° FRAIS DE FORMATEUR D'INITIATEURS (stage DIFFE) OU D'ANIMATEURS (stage DAFFE)

- Journée de Formation 250 € (2 jours pour stage DIFFE, 4 jours pour stage DAFFE)
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,31 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 15 euros par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 8 €

2° FRAIS DE FORMATEUR D'ENTRAINEUR (stage DEFFE)

- Journée de Formation 175 € (6 jours pour stage DEFFE1, 9 jours pour stage DEFFE2 et 12 jours pour stage DEFFE3)
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,31 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 15 euros par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 8 €

3° AIDE FFE A L'ORGANISATEUR (stage DIFFE, stage DAFFE et DEFFE 1)(aide suspendue au 16 mars 2016)

- Aide par participant à l'examen, maximum 20 participants par stage
- Aide par stagiaire DIFFE : 15 €
- Aide par stagiaire DAFFE : 30 €
- Aide par stagiaire DEFFE : 50 €

4° ENCADREMENT PAR LA FFE DU COUT DE LA FORMATION DEMANDEE AU STAGIAIRE

- La Fédération impose à l'organisateur une fourchette de chaque formation
- Coût de la formation au stagiaire DIFFE : compris entre 30 € et 50 €
- Coût de la formation au stagiaire DAFFE : compris entre 50 € et 150 €
- Coût de la formation au stagiaire DEFFE : compris entre 100 € et 200 €

5° INDEMNITE DE JURY D'EXAMEN

- Journée de Jury d'examen 50 €
- Indemnité de déplacement 0,31 €/km si véhicule
- Indemnité de repas de midi plafonné à 15 euros

6° FRAIS DE FORMATION REMBOURSES PAR LA LIGUE

- Etre licencié sur le territoire de la Ligue
- Le stage de formation a lieu sur le territoire de la Ligue et comprend au moins 8 personnes

Type de Stage	Conditions	Demande	Montant
DIFFE	Avoir suivi le stage dans la Ligue, réussit son examen dans l'année qui suit le stage	Demande à envoyer au Trésorier de la Ligue après l'examen avec attestation de présence à l'examen à demander à la DRA, accompagné d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	25 % des frais de formation
DAFFE 1	Avoir suivi le stage dans la Ligue, réussit son examen dans l'année qui suit le stage et effectuer en compensation 5 heures de formations au profit de la Ligue	Demande à envoyer au Trésorier de la Ligue, accompagné de l'attestation de réussite à l'examen et des 5 heures effectuées et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	100 % des frais de formation
DAFFE 2	Avoir suivi le stage, même en dehors de la Ligue, réussit son examen dans l'année qui suit le stage et participer en compensation à des formations de jeunes pour la Ligue ou un Comité.	Demande à envoyer au Trésorier de la Ligue, accompagné de l'attestation de réussite à l'examen et d'un RIB pour faciliter le paiement par virement	50 % des frais de formation
Autres formations	Voir site FFE	Néant	Pas de prise en charge par Ligue sauf si exception dans le cadre du projet Ligue

Montant d'indemnité minimale d'un Intervenants dans l'Enseignement des échecs

Valeur minimale en vigueur sur le territoire de la Ligue :

- Cours : 22 €/H (charges comprises) hors indemnité matériels, informatique, livres, documents et jeux de compétition
- Déplacement : Frais SNCF 2^{ème} classe de Ville à Ville ou 0,3 €/km en voiture